

ASSURANCES SCOLAIRES 2018 / 2019



Chers Parents,

Devant la responsabilité croissante des établissements scolaires en matière d'assurances individuelle des élèves, je me permets de vous adresser ce courrier pour vous informer des exigences de l'Inspection Académique et des possibilités qui vous sont offertes.

Chaque élève doit **OBLIGATOIREMENT** être couvert par **2 ASSURANCES**.

RESPONSABILITÉ CIVILE (si mon enfant cause un accident)	ET	INDIVIDUELLE ACCIDENT (Si mon enfant subit un accident)
Les Parents doivent fournir une <u>ATTESTATION</u> valable pour l'Année Scolaire 2018/19 à demander auprès de leur Assureur	1 - Les Parents doivent fournir une ATTESTATION valable pour l'Année Scolaire 2018/2019 à demander auprès de leur Assureur	OU 2 – Les Parents souscrivent à la Mutuelle Saint-Christophe (montant : 9.90 €)

**COUPON-REPONSE A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTRÉE AU BUREAU DE VIE A MME VERNIÈRE
SOUS ENVELOPPE FERMÉE PORTANT LE NOM ET LE NIVEAU DE CLASSE DE L'ÉLÈVE**

Je soussigné,

Représentant légal de l'élève :

Niveau de classe de l'élève :

RESPONSABILITÉ CIVILE (si mon enfant cause un accident)	ET	INDIVIDUELLE ACCIDENT (Si mon enfant subit un accident)
Fournis <u>OBLIGATOIREMENT</u> <u>L'ATTESTATION 2018/2019</u> délivrée par mon assureur.	<input type="checkbox"/> Fournis <u>OBLIGATOIREMENT</u> <u>L'ATTESTATION 2018/2019</u> délivrée par mon assureur.(1)	<input type="checkbox"/> Souscris auprès de la Mutuelle Saint-Christophe pour l'année scolaire 2018/2019 - chèque de 9.90 € à établir à l'ordre du Collège St Dominique (1)

Date :

Signature des Parents ou du Responsable Légal,

(1) Cocher la case correspondante à votre choix.